

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 34

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 75
» 2 ^e page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Il faudrait trouver le moyen d'arriver à un ordre nouveau sans passer par un nouveau désordre.

Le déficit s'est logé comme un mauvais diable dans tous les budgets du monde. Toutes les nations sont en proie à ce démon pneumatique qui fait le vide dans les caisses les mieux remplies et contre qui le génie de Par-nasse serait seul capable de lutter victorieusement. Le malheur est que ce Parnasse est bien mort et que, même s'il vivait, nos députés ne voudraient pas en faire un ministre des finances...

Les peuples sont dans l'angoisse. Ils se demandent de quoi demain sera fait. Ils sentent trembler sous eux les fondements séculaires de l'ordre ancien où ils avaient l'habitude de vivre suivant un mode familial, alors que rien n'a encore préparé l'avènement d'un ordre nouveau. Si encore on était sûr que l'arrangement s'accomplirait sans trop de dérangement... Mais on est devant l'inconnu redoutable.

Il y a là un passage rudement dur à franchir, un défi où l'on craint d'être étranglé. Pour ceux qui prennent la sage précaution de s'en aller avant, ça n'a pas autrement d'importance. Pour ceux qui viendront après, ils apprendront ce qui se sera passé dans les livres d'histoire... en admettant qu'ils apprennent encore l'histoire. Les habitants, que je suppose heureux de cette énigmatique Cité Future, étudieront les mœurs, coutumes et institutions d'aujourd'hui comme nous faisons celles de la Cité Antique. Peut-être ils s'étonneront qu'on ait pu vivre comme nous vivons et que nous ayons attaché tant de prix à des choses qui leur sembleront méprisables ou ridicules...

Mais pour ceux qui se trouveront là pendant le chambardement, ce sera vraiment bien embêtant. Eux, ils sentiront passer. Un changement de régime économique, ce doit être quelque chose comme un changement d'élément. Pour ne pas en mourir, il faut avoir le temps de s'adapter, de se faire des organes nouveaux...

Bref, la plus sage conduite en de telles conjonctures est moins de vouloir percer le secret du proche avenir, que de modérer l'allure, d'empêcher qu'on aille trop vite, de ralentir le rythme de la transformation afin qu'elle s'accomplisse avec le minimum de souffrances et de malheurs... Mais c'est bien difficile. Les remèdes qu'on applique au mal, à mesure qu'il se révèle, s'avèrent souvent impuissants et inefficaces.

Ainsi, M. Etienne Fougère nous raconte l'exemple des Etats-Unis. C'est effrayant. Il y a deux ans, un déficit de 30 milliards se creusa soudain dans leur budget. La première stupeur passée, on s'avisait de le combler. Le Congrès se mit à l'œuvre. A tour de bras, il vota taxes sur taxes, nouveaux impôts sur impôts nouveaux. Il fit passer le contribuable sous le pressoir et donna un tour de vis imitoyable. Après quoi, content de soi, le Congrès attendit l'effet des mesures qu'il venait de prendre.

L'an prochain, se disait-il, tout ira mieux et notre budget se tiendra. Ça c'était l'espérance. Quant au résultat, le voici : l'année suivante le déficit, au lieu d'être de 30, dépassait 40 milliards !

L'augmentation des impôts n'avait pas empêché l'augmentation du déficit. Si bien que le Congrès se demanda s'il valait recommencer l'opération ! Et M. Etienne Fougère conclut son histoire en disant : le Parlement français ne manquera pas de réfléchir à la situation.

Il est bon, lui ! Réfléchir. Ça ne résoud rien. Les réflexions ne sont utiles que si elles aboutissent à des actes. Et voilà le hic. Quels actes ?

On est au point où il faut prendre un parti. Tout le monde le sait, mais personne ne peut dire lequel.

En attendant, il n'y a aucun intérêt à suivre dans le détail les discussions et les décisions de la commission des finances... Complètement désorientée, elle ne sait pas où elle va. Ce fut évi-

dent dès le premier jour, quand elle s'avisait d'« amalgamer » les projets ministériels, avec le contre-projet socialiste, c'est-à-dire de marier l'eau et le feu. M. Lamoureux, rapporteur général, protesta vigoureusement contre cette idée extravagante et folle dont il n'eut pas de peine à démontrer l'absurdité. Rien n'y fit et l'on passa outre à son opposition. Depuis lors, il laisse le courant passer.

Une espèce de vertige entraîne la commission vers un gouffre de néant. Qu'elle y roule !... Eux-mêmes ne peuvent pas se prendre au sérieux, ces commissaires qui nous font savoir sans rire qu'ils siègent nuit et jour. Ils ont bien tort de se priver de sommeil ; ils feraient mieux d'aller se coucher. Pendant qu'ils dormiraient, au moins, ils ne feraient pas de bêtises.

Désormais ce que vote la commission a exactement la même importance que ce qu'elle ne vote pas. Rien de tout cela ne verra le jour. Il n'y a qu'à attendre l'avortement.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

Aux donneurs de cervelle

La renommée nous apprend, Messieurs, que vous corrigez le plus facilement du monde les imperfections du créateur. Non pas les imperfections physiques dont, depuis bien longtemps, ses malheureuses créatures étaient tout de même parvenues à se débarrasser par cannes, béquilles, pilons et autres accessoires, mais, bien mieux, leurs imperfections cérébrales jugées jusqu'à présent incurables. Pour tout dire d'un mot, vous réparez, Messieurs, les « estropiés de cervelle ». Voilà du nouveau — et qui ne peut manquer de faire quelque bruit dans le monde.

Je suis bien trop profane en un tel art pour chercher même à comprendre votre méthode. J'ai lu — et cela me suffit — que vous inoculez seulement un certain extrait de cerveau à vos malades. Ophothérapie des plus simples — à quoi l'on devait tout naturellement penser. Puisque tout ce qui entre dans la composition de notre corps peut servir de médicament direct pour quoi pas la matière cérébrale autant et plus que le reste ? En somme vous ajoutez — et autant qu'il en faut — ce qui manque dans le crâne. C'est beau — et il n'y aura plus de têtes vides.

Par vous la folie serait vaincue. Plus de saintes amulettes. Plus de ces fameuses « bredouilles » comme on en use encore dans certaines églises du Berry et du Bourbonnais : un peu de cervelle, prise au bon endroit et mise de même — et c'en est fait.

C'est, croyez-moi, une découverte d'importance. Et d'abord pour vous : car pour guérir tous fous, déments, idiots ou sots qui courent le monde vous ne manquez pas de travail avant longtemps. La firme que vous formez tous les deux, MM. Kronfeld et Voigt, à Berlin, est assurée d'une longue prospérité.

Mais il faudra tout de même vous garder : le succès, je le sais, peut vous griser. Vous avez déjà « travaillé » sur des gens sains et augmenté, dit-on, de 15 à 20 0/0 leur capacité de travail et de rendement. Attention. Si vous continuez sur ce pied vous allez d'abord aggraver la crise de chômage — et ensuite faire au profit de notre humanité une telle débâche d'intelligence qu'elle est bien capable d'en perdre la tête...

BATIGNE.

LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

Sir John Simon a quitté Londres pour Genève. Le ministre des affaires étrangères qui, à son retour de Suisse, avait exposé au cabinet l'état de la question du désarmement, a pris lundi un dernier contact avec ses collègues, après avoir eu un entretien dans la matinée avec le premier ministre.

Le bruit court que sir John Simon formulera à Genève des « propositions nouvelles » ou présenterait un « nouveau plan », mais on ignore s'il s'agit d'une initiative sur le fond du problème des armements ou sur la procédure, peut-être sur l'un et l'autre.

Informations

Au Sénat

Le Sénat valide l'élection de M. Lémery, sénateur de la Martinique. Le Sénat discute le projet voté par la Chambre, abaissant de 25 à 21 ans l'âge de la majorité matrimoniale. Le projet est voté. Le Sénat adopte le projet tendant à supprimer les adjudications mobilières le dimanche pour assurer le repos hebdomadaire aux clercs d'avoués et d'huissiers.

A la Chambre

La Chambre, dans la séance de l'après-midi, a repris la discussion du projet relatif à la réduction du prix des baux à ferme. Un amendement tendant à donner aux fermiers le droit à résiliation à l'expiration de l'année culturale suivant l'année en cours est voté. Un amendement déposé par M. Renaud est repoussé. L'ensemble du projet est adopté.

Les projets financiers

La commission des finances de la Chambre a repris ses travaux mardi. Elle a repoussé, par 17 voix contre 14, les articles du contre-projet socialiste relatifs à l'organisation d'un service national des assurances tendant au monopole.

Elle a repoussé également, par 16 voix contre 15, les dispositions relatives à l'institution d'un monopole d'importation des pétroles. Elle a adopté la taxe sur les appareils de T. S. F. Mais les ministres de la guerre et de la marine ont refusé les compressions de leurs budgets demandées par socialistes.

La répression de la fraude

M. Mendès-France, député radical-socialiste de l'Eure, vient de déposer une série de propositions de loi qui tendent notamment à assurer d'une façon plus efficace la répression d'un certain nombre de fraudes fiscales et la protection de la petite épargne.

L'auteur a visé entre autres les agents d'affaire, qui se sont spécialisés dans la fabrication des faux bilans. Il propose de pénaliser les fausses déclarations de prix de vente ou de successions, les abus commis par les Sociétés ou collectivités en cas d'émission d'obligations ou d'augmentation de capital. Il propose de réglementer, en vue de la protection de l'épargne, la fonction d'administration de Société anonyme et de compléter la législation nouvelle par la création d'un Office national des Sociétés.

La S. D. N. et la Roumanie

Les négociations qui étaient menées, à Genève, en vue de la collaboration de la S. D. N., à l'assainissement des finances roumaines, se sont terminées, par un accord satisfaisant.

M. Lugoshano, ministre de l'Industrie et du Commerce de Roumanie, a obtenu l'approbation du comité financier de la S. D. N. aux modifications suggérées par son gouvernement, au sujet du protocole qui doit fixer les modalités de cette collaboration.

Le comité financier rédige actuellement les textes définitifs qui seront paraplés par M. Lugoshano.

La semaine de 40 heures

A Genève, la conférence pour la réduction des heures de travail a admis, par 35 voix contre 2 et 19 abstentions, que la durée moyenne de la semaine de travail ne devrait pas excéder 40 heures, sous réserve des exceptions qui pourraient être prévues.

Elle a admis également qu'il serait désirable de fixer une limite numérique pour les heures supplémentaires.

En Portugal

Quelques hommes du 17^e régiment d'infanterie, en garnison à Beja, ayant manifesté, ont été immédiatement ramenés à l'ordre.

Une compagnie du 7^e chasseurs est partie pour Beja.

Dans le Chaco

Le chômage et quelque peu aussi le goût des aventures ont déterminé un certain nombre d'Anglais à s'engager dans les armées boliviennes et paraguayennes et, par suite, à se battre les uns contre les autres. Le Sunday Referee signale aujourd'hui ce fait qu'il considère comme un « scandale ».

« Pour inciter nos compatriotes à s'engager dans leurs armées, précise ce journal, les gouvernements de Bolivie et du Paraguay leur ont promis une bonne solde et de l'« aventure ». Or ils sont maintenant dénués de tout dans des armées désorganisées et mal équipées, si bien que nos consuls dans les deux pays en question sont littéralement assiégés par ces « soldats de fortune » qui veulent rentrer dans leur patrie. »

Bolivie et Paraguay

Des informations parvenues de La Paz signalent que les Boliviens, sous le commandement du général allemand Karst, poursuivent depuis trois jours une offensive de grand style. L'infanterie, après un puissant tir de barrage d'artillerie, a progressé malgré la défense désespérée, opposée par les Paraguayens. Dans le secteur paraguayen, le fortin d'Ayala serait encerclé par les Boliviens. L'aile droite paraguayenne aurait été écrasée. Les pertes, de part et d'autre, seraient sévères.

Le conflit sino-japonais

Un reçu de la nouvelle que les chefs du corps des volontaires chinois se réunissent dans leur quartier général, à Kai-lu (Jehol), pour arrêter un plan d'attaque contre Tunglia, l'escadre aérienne japonaise a survolé Kai-lu et a bombardé le quartier général du corps des volontaires.

Kai-lu est dans le Jehol, à très peu de distance de la limite du Mandchou-Kouo. Tungliano est en face de Kai-lu, dans le Mandchou-Kouo, que défendent les troupes japonaises conformément à l'accord militaire conclu entre le Japon et le nouvel Etat mandchou. Tungliano, où sont des forces japonaises, est environ à 80 kilomètres à l'est de Kai-lu.

EN PEU DE MOTS...

— Le paquebot anglais « Aquitaine » allant de Southampton à New-York, a chargé à Cherbourg, 20 caisses d'or représentant 12.500.000 francs.

— Tandis que le froid sévit sur l'Europe, les habitants de New-York ont dû, par suite d'une vague de chaleur, ôter leur pardessus et leurs manteaux de fourrure.

— Le XII^e salon de la Machine agricole a ouvert ses portes mardi matin, à 10 heures, au Parc des Expositions à la Porte de Versailles.

M. de Jovenel, ambassadeur de France à Rome, a été reçu par M. Mussolini.

— On annonce la mort du bâtonnier Chenu, un des plus célèbres avocats de notre époque. Il était né en 1855.

— Tout un village de 20 maisons a été la proie d'un incendie dans un hôt de la rivière Ouna, près de Bihaç, en Bosnie.

— On évalue à 4.283.753 le nombre des illettrés adultes aux Etats-Unis.

NOS ÉCHOS

Les histoires juives.

Meyer voudrait marier sa fille au jeune Isaac, qui est fort riche. Mais Isaac se fait tirer l'oreille. Finalement, à force de s'entendre vanter les qualités de la jeune fille, il accepte, mais à une condition : c'est qu'il verra Mlle Meyer sans voiles avant de se marier. Protestations de la famille : « Une jeune fille si bien élevée ne se marie pas ainsi ! » Mais Isaac insiste et comme il accepte que les parents assistent à l'entrevue, on en passe par où il veut, afin de ne pas le laisser échapper. On prend jour, et la jeune Mlle Meyer, pudique et rougissante, est révélée à Isaac, comme si elle n'avait vraiment « rien à se mettre ». Isaac l'examine longuement. Les parents, eux, suivent la scène d'un œil anxieux. Après quoi, le père Meyer tire Isaac dans un coin et l'interroge : « Eh bien — Eh bien, fait Isaac, votre fille est charmante, mais enfin, je ne peux pas l'épouser. Pourquoi ? interroge le père. — Parce que... elle a quelque chose qui ne me plaît pas tout fait. — Et quoi donc ? fait Meyer. — La forme de son nez, dit Isaac. »

L'enfant du miracle.

« C'est un peu « l'enfant du miracle » qui vient de naître à Sofia.

A la Cour de Bulgarie, les méchantes langues répétaient que la santé de la reine ne devait pas laisser au roi l'espoir d'assurer sa descendance. La naissance de la petite princesse Marie-Louise dément ces malveillants propos. Toutefois, on redoutait beaucoup l'accouchement, à la Cour ; et on avait mandé d'urgence deux spécialistes autrichiens ; ceux-ci firent un avion, qui eut une panne. Et les deux accoucheurs arrivèrent à Sofia, comme les grenadiers de la reine, après l'événement.

Et l'on explique ainsi pourquoi « la mère et l'enfant se portent bien... » Il n'y avait pas de médecin.

Une situation mal assurée.

La mort prématurée de l'ancien Président Coolidge a causé aux Etats-Unis une vive sensation. On déclare maintenant qu'elle est due au surmenage terrible de la Maison-Blanche.

« C'est l'emploi le plus redoutable de tout le pays, écrit la presse américaine avec un ensemble touchant. Conséquence inattendue de cette constatation de fait, les compagnies d'assurances sur la vie ne veulent plus assurer les Présidents !... »

L'ancienne Ecole Normale de Cahors (1832-1852)

En mai 1831, le Conseil général, qui dès 1829 avait fait étudier un projet de création d'Ecole normale, vota « à l'unanimité de ses membres » un crédit de 4.000 fr. pour cet objet. De son côté la ville de Cahors offrit « sans réserves » une ancienne caserne de gendarmerie située dans le quartier de la Chartreuse. L'administration universitaire d'alors se montrait d'ailleurs peu exigeante : « Il suffira, écrivait le Recteur, que ce bâtiment soit en état de recevoir trois maîtres et quatre au plus, y compris le chef de l'école, ainsi qu'une classe de quarante élèves, avec les dépendances : une chambre pour chaque maître, un bureau pour le Directeur, une salle pour le Conseil d'Administration, une cuisine, une cave, un bûcher. »

Une commission fut nommée par le Préfet pour « fixer le traitement du Directeur » et de ses collaborateurs, choisir ces derniers, aviser au moyen de procurer une trentaine d'élèves à l'école ; déterminer le régime de l'établissement, le programme de l'enseignement et les règles de la discipline.

Le traitement du directeur sera fixé à 2.000 fr. et celui des maîtres adjoints choisis au concours à 1.000 francs. En 1842 le traitement de ces derniers sera porté à 1.200 fr. et en 1847 celui du directeur passera à 2.500 fr., « comme dans les autres académies ».

Le régime choisi fut celui de l'externat : « L'existence d'un pensionnat me paraît inutile, elle entraînerait à des dépenses qui absorberaient probablement la recette » avait déclaré le Recteur.

La durée des études était fixée à deux ans, mais « la faveur de sortir au bout d'un an pouvait être accordée aux instituteurs déjà brevetés ou aux élèves qui, après un an, seraient reconnus suffisamment instruits ».

Les élèves pouvaient être en effet, soit des candidats désignés par le Comité d'arrondissement, soit des instituteurs déjà brevetés « désirant se former aux nouvelles méthodes ».

Quant aux programmes, ils devaient comprendre : l'Instruction morale et religieuse, la Lecture, l'Ecriture, le Dessin linéaire, la Grammaire, l'Arithmétique et Géométrie, l'Histoire, la Géographie, la Physique, la Chimie, l'Histoire naturelle, l'Agriculture ; en 1836 on ajoutera la Musique.

En décembre, un Directeur, Lafouge « ex-inspecteur des écoles de Belgique » appelé vraisemblablement par le Préfet, arriva de Paris, sans nomination ministérielle ; le Recteur lui procura « un titre provisoire au moyen duquel ses droits au traitement pourront dater du jour de son arrivée à Cahors ». Le choix de M. Lafouge lui paraissait du meilleur augure pour la prospérité de l'établissement : « Il sera donné à peu d'Ecoles normales, ajoutait-il, de posséder un chef de son expérience et de son mérite ». Mais, sans doute, parce qu'on n'avait pas voulu reconnaître ses droits au traitement tant que l'école n'était pas en activité. M. Lafouge ne resta pas ; il fut remplacé par M. Bailleul.

Le 29 août un concours fut ouvert pour les deux emplois de maîtres-adjoints : cinq concurrents se présentèrent, un seul, Planavergne, de Cahors, répondit aux conditions exigées et fut nommé ; pour deuxième maître, on délégua provisoirement Coly « maître d'écriture » à Cahors, lequel se vit nommer définitivement un mois après.

Le 29 août un concours fut ouvert pour les deux emplois de maîtres-adjoints : cinq concurrents se présentèrent, un seul, Planavergne, de Cahors, répondit aux conditions exigées et fut nommé ; pour deuxième maître, on délégua provisoirement Coly « maître d'écriture » à Cahors, lequel se vit nommer définitivement un mois après.

Le 29 août un concours fut ouvert pour les deux emplois de maîtres-adjoints : cinq concurrents se présentèrent, un seul, Planavergne, de Cahors, répondit aux conditions exigées et fut nommé ; pour deuxième maître, on délégua provisoirement Coly « maître d'écriture » à Cahors, lequel se vit nommer définitivement un mois après.

Le 29 août un concours fut ouvert pour les deux emplois de maîtres-adjoints : cinq concurrents se présentèrent, un seul, Planavergne, de Cahors, répondit aux conditions exigées et fut nommé ; pour deuxième maître, on délégua provisoirement Coly « maître d'écriture » à Cahors, lequel se vit nommer définitivement un mois après.

Le 29 août un concours fut ouvert pour les deux emplois de maîtres-adjoints : cinq concurrents se présentèrent, un seul, Planavergne, de Cahors, répondit aux conditions exigées et fut nommé ; pour deuxième maître, on délégua provisoirement Coly « maître d'écriture » à Cahors, lequel se vit nommer définitivement un mois après.

Le 29 août un concours fut ouvert pour les deux emplois de maîtres-adjoints : cinq concurrents se présentèrent, un seul, Planavergne, de Cahors, répondit aux conditions exigées et fut nommé ; pour deuxième maître, on délégua provisoirement Coly « maître d'écriture » à Cahors, lequel se vit nommer définitivement un mois après.

Le 29 août un concours fut ouvert pour les deux emplois de maîtres-adjoints : cinq concurrents se présentèrent, un seul, Planavergne, de Cahors, répondit aux conditions exigées et fut nommé ; pour deuxième maître, on délégua provisoirement Coly « maître d'écriture » à Cahors, lequel se vit nommer définitivement un mois après.

Le 29 août un concours fut ouvert pour les deux emplois de maîtres-adjoints : cinq concurrents se présentèrent, un seul, Planavergne, de Cahors, répondit aux conditions exigées et fut nommé ; pour deuxième maître, on délégua provisoirement Coly « maître d'écriture » à Cahors, lequel se vit nommer définitivement un mois après.

Le 29 août un concours fut ouvert pour les deux emplois de maîtres-adjoints : cinq concurrents se présentèrent, un seul, Planavergne, de Cahors, répondit aux conditions exigées et fut nommé ; pour deuxième maître, on délégua provisoirement Coly « maître d'écriture » à Cahors, lequel se vit nommer définitivement un mois après.

L'ouverture de l'Ecole eut lieu le 24 novembre 1832 en présence du Préfet, le baron de Roujou, du recteur Grancher, de Laromiguière, Président du Tribunal, de Dupuis, conseiller de préfecture, du docteur Lacombe, chargé de l'enseignement de l'histoire naturelle... Le Directeur Bailleul « fit une leçon publique » ; la cérémonie fut accompagnée de la remise d'une médaille à l'instituteur Cautarel, du canton de Catus.

Vingt élèves étaient présents : Petit, de St-Cirq-Lapopie ; Dellard, de Cahors ; Bonnet, du Montat ; Vidal, de Lentillac ; Vaqué, de Montcléra ; Pellet, de Cahors ; Carriol, de Cahors ; Cauiat, de St-Daunès ; Bouvet, de Cahors ; Réveillac, de St-Maurice ; Bruel, de Livernon ; Auzols, de St-Céré ; Barreau, de Bretenoux ; Fouchet, de Lacapelle ; Murat, de Rudelle ; Carroyou, Pujols, de Labastide-du-Vert ; Delfour, de St-Sauver ; Bonnet, de Gramat ; Caste, de Gourdon.

Plusieurs, déjà instituteurs, « avaient abandonné leurs écoles, afin de se retremper dans l'établissement et de s'y former aux nouvelles méthodes ».

D'autres élèves arrivèrent : il y en eut bientôt une quarantaine « car on croyait que pour être placé instituteur, il fallait être élève de l'école normale ».

Mais la discipline fut « en général mauvaise, relâchée » : « l'absence d'une direction bien entendue a nuï beaucoup à la prospérité des études » déclare le rapport annuel. Des dix élèves qui quitteront l'école à la fin de l'année, un seul put être admis au Brevet supérieur « malgré l'indulgence que la commission d'examen avait pu et dû montrer dans l'origine ».

Bailleul, invité à donner sa démission, entra comme employé à la manufacture royale des glaces de Paris.

Chocat le remplaça. La discipline ne fut pas meilleure ni les résultats plus satisfaisants : On chercha des remèdes : le Comité décida tout d'abord « de réunir les élèves en pensionnat » en donnant entre autres motifs que « l'éloignement où les élèves-maîtres seront du monde, les empêchera d'éprouver, en rentrant dans leurs communes, le regret d'une vie plus douce et plus môle ».

Le régime de l'externat commença le 1^{er} novembre 1835. Une commission administrative nommée par le Ministre devait, d'accord avec le Recteur, diriger l'emploi des crédits accordés, surveiller les études, présider aux examens.

Les matières d'enseignement, nettement définies, étaient divisées sur deux années.

Trente-deux boursiers étaient admis, dont 30 aux frais du département et 2 aux frais de l'Etat ; l'école ne devait plus recevoir d'externes. Cependant plus tard, on autorisa les candidats admissibles à suivre les cours à leurs frais, afin de profiter des vacances qui pourraient se produire parmi les boursiers.

La première année, l'entretien et la nourriture des élèves fut donnée à l'adjudication ; mais pour faire exécuter le cahier des charges, le Directeur fut « souvent obligé de compromettre sa dignité avec l'adjudicataire » et il s'en suivit « des propos plus ou moins vifs » ; il y eut des disputes « peu édifiantes » entre l'adjudicataire et le portier, pour s'arracher les restes qui, après les repas, sont épars sur les tables.

L. SAINT-MARTY.

A suivre.

Un monsieur vient voir le médecin pour se faire soigner : il a les mains complètement à vif. L'homme de l'art s'étonne : « Comment avez-vous fait pour avoir les mains dans cet état ? »

« Voilà, fait l'autre, c'est la faute de ma belle-mère. Il y a deux mois qu'elle doit venir faire un séjour chez nous, et tous les jours elle se décommande et remet au lendemain. »

« Et alors ? »

« Alors, n'est-ce pas, à force de me froter continuellement les mains... »

LE LISIUR.

Chronique du Lot

L'œuvre des Chambres d'Agriculture

Sur la seule question du blé, l'action des Chambres d'Agriculture a obtenu les résultats suivants :

L'arrêté du 18 novembre 1927, rendant au blé la liberté d'exportation ; le décret du 23 mai 1929 relevant à 50 francs le droit de douane ; la loi du 26 avril 1930 réduisant l'impôt sur le chiffre d'affaires relatif aux céréales en grains ; la loi du 30 avril 1930 et les décrets des 31 mai et 6 septembre 1930, tendant à alléger le marché du blé, et organisant le stockage ; le décret du 19 mai 1930 relevant à 80 francs les droits de douane sur le blé ; toute la série des décrets qui, depuis la loi du 1^{er} décembre 1929, fixent périodiquement le pourcentage obligatoire d'emploi des blés indigènes dans la fabrication des farines de consommation (actuellement 99 0/0) ; le décret du 30 octobre 1930 soumettant les blés russes au régime des licences ; la déclaration ministérielle du 26 juillet 1930 prescrivant l'admission d'un délégué de l'Agriculture dans les organes syndicaux de la Bourse du Commerce ; l'arrêté du 30 juillet 1930 réglementant le marché des blés ; la circulaire du 6 novembre 1930 rappelant l'interdiction des produits chimiques dans la fabrication du pain ; l'arrêté du 26 novembre 1930 réglant le contrôle de l'admission temporaire ; l'arrêté du 2 décembre 1930 fixant la proportion des blés étrangers à admettre au marché de Paris ; les décrets du 17 janvier 1931 renforçant le contrôle sur les blés exotiques ; la circulaire du 7 mars 1931 confirmant l'interdiction des produits chimiques ; les plaintes déposées par le Ministre de l'Agriculture en juillet 1931 contre les contrevenants aux dispositions de la loi du 1^{er} décembre 1929 sur l'emploi des blés étrangers ; les décrets du 10 juillet 1931 renforçant le contrôle de l'admission temporaire ; l'accord du Ministre et des établissements de crédit, en juillet 1931, pour faciliter le financement des blés stockés ; la loi du 11 juillet 1931 fixant les droits sur les céréales ; les décrets du 2 juillet et du 27 août 1931 et du 3 juin 1932 fixant les contingents de blé marocain ; le décret du 2-10-1931 relatif au contrôle de l'admission temporaire ; le décret du 8-10-1931 sur le contrôle des courtiers et commissionnaires ; les décrets du 10-11-1931 et 14-2-1932 sur l'admission des blés exotiques ; les circulaires du 24 août et 24-9-1932 sur le financement de la récolte par le crédit agricole ; le décret du 12-10-1932 sur le report d'une partie de la récolte ; les ordres donnés le 12-10-1932 pour les achats de blé par l'Intendance, etc., etc.

Si ces divers moyens ont été jusqu'ici impuissants à entraver la crise actuelle qui exige temporairement des mesures exceptionnelles, la faute n'en est ni aux Associations agricoles ni aux Chambres d'Agriculture, qui ont exposé clairement aux Pouvoirs Publics la situation actuelle et les besoins urgents des cultivateurs. Le Gouvernement seul peut, aujourd'hui, prendre, sur ce point, ses décisions et ses responsabilités.

On pourrait prolonger beaucoup l'énumération ci-dessus. On la jugera sans doute suffisante pour prouver l'utilité pratique du travail des Chambres.

Assurément, les Chambres d'Agriculture n'ont pas été seules à soutenir les intérêts agricoles. Nos groupements syndicaux, nos Fédérations et nos grandes Associations spécialisées les y ont aidés et méritent une grande part de notre reconnaissance. Mais les Chambres se sont particulièrement attachées au travail de coordination des divers desiderata agricoles émanant de tous les points du territoire. Ce travail est nécessaire si l'on veut faire entendre aux Pouvoirs Publics une voix unique qui soit l'écho fidèle de toutes les voix rurales. Pour le mener à bien, la méthode adoptée consiste, comme on le sait, à soumettre à toutes les Chambres de France des questionnaires détaillés sur chaque sujet important mis à l'ordre du jour. Le travail de dépouillement et d'analyse de toutes les réponses est fait par le soin de l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture. Celle-ci en rédige le résumé, et en extrait des vœux, qu'après avoir discutés et adoptés, elle présente au Parlement et au Gouvernement.

Ce travail considérable n'est d'ailleurs qu'une partie de la tâche de cette Assemblée nationale. Car les Chambres d'Agriculture, organismes élus et officiels, sont les porte-paroles légaux des cultivateurs près des Pouvoirs Publics. Leurs délégués permanents à Paris, c'est-à-dire les membres du Bureau de l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture, ont donc à intervenir à chaque instant, en dehors des sessions, pour poursuivre près du Parlement et du Gouvernement, la réalisation des vœux de l'Agriculture, pour guider et actionner les diverses Administrations dans un sens favorable aux intérêts agricoles. Cette action, on l'a vu, s'est montrée efficace. Elle le sera plus encore lorsque les Chambres et l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture auront

M. de Monzie célèbre Walter Scott

A la Sorbonne, devant M. le Président de la République, a eu lieu une cérémonie solennelle pour célébrer le centenaire de Walter Scott. C'est M. de Monzie, ministre de l'Education Nationale, qui prononça le discours culminant de la journée.

Il rappela d'abord les hommages que l'élite des Français adressa au romancier écossais au lendemain de sa mort et la gloire presque démesurée dont il jouit en France. Puis M. de Monzie continua :

« Nos civilisations furent importunes, mais brèves. Car un excès d'indifférence a bientôt contredit l'excès d'une ferveur qui s'épuisa à l'autisme du romantisme. Il y a un mur entre nous, écrivait Vigny, après avoir rencontré Walter Scott. Il a manqué, en effet, pour soutenir parmi nous la popularité de Walter Scott une de ces légendes scandaleuses ou tendres qui, dans les entr'actes de notre curiosité, rappellent au caprice de nos mémoires l'œuvre de Swift et le nom de Shelley.

Ce dispensateur de pittoresque avait eu décidément une vie trop dépourvue d'épisodes, que marque à peine un humble accident de paralysie infantile. Hippolyte Taine fait bon marché de cet accident : il resta boiteux, dit-il et devint liseur. Pas d'autre détail, tout le drame d'une adolescence immobile tient dans l'atroce laconisme de cette phrase à laquelle un plus récent biographe de Walter Scott — M. Georges Roth — ajoute la ralonge d'un commentaire singulier. Cet homme de loi boiteux, observe-t-il, avait une âme de mousquetaire. Celui-ci et celui-là refusent d'admettre qu'une âme de mousquetaire se forme dans la revanche d'une infirmité. Mais pourquoi donc, s'il vous plaît, étant homme de loi et boitant de la jambe droite, Walter Scott n'aurait-il pas eu le droit de professeur l'héroïsme à l'instar de Byron, dandy par gageure et pied-bot par naissance ? Et pourquoi n'essaierait-on pas désormais de recomposer sa psychologie, sur la connaissance d'un détail physique, décisif pour tant d'autres hommes et qui suffit à justifier le développement de leur destin solitaire, sinon l'éclat de leur révolte spirituelle ? Incapable de s'adonner aux exercices de force et d'adresse, condamné à jouer au Capitaine de parade dans une formation de l'arrière, Walter Scott sera — hors des champs de courses ou de bataille — le cavalier-ritier des chevauchées irascibles. Servile de la commune aptitude au service matériel de la Patrie, son imagination maniaquera à deux mains la lourde épée de Lairdie Joak. Transposition de ses regrets, son récit nostalgique apparaît ainsi parfaitement humain et digne de notre audience bourgeoise. »

Viennent ensuite quelques fines notations psychologiques sur le caractère de Walter Scott. Prose et poésie ! Il cumule un métier avec sa vocation et semble préférer « sa place à sa gloire ». Puis l'orateur achève ainsi ce portrait délicat et nuancé :

« Son personnage se révèle sensible et sympathique. Riche et prodigieux, excusant sa richesse par sa prodigalité, propriétaire satisfait de son bien, chatelain accueillant et fastueux, il annonce par ces traits Alexandre Dumas père, son émule. Ruiné dans la faillite de son éditeur, il s'obstine à payer ses créanciers comme fera plus tard Larmino pour acquitter les dettes ; Balzac agira par ricochet. Jusqu'à ses derniers jours, il aura la coquetterie des honneurs, cet enfantillage sans fin des plus grands hommes.

« C'était une âme de mousquetaire avec un cœur bavard de père. Quand il interpellait sa femme, il l'appelait « maman » et ce simple mot à l'accent de nos intimités françaises. Peut-être, Messieurs, en évoquant ces douces particularités de Walter Scott, ai-je réduit à la mesure de nos aïeux sentimentales la stature de géant que lui assignait l'admiration de nos aïeux ! Peut-être ai-je diminué l'écrivain pour rendre l'homme plus accessible à notre amitié ; mais, cent ans après la mort de Walter Scott et la représentation de Cromwell, nous en sommes venus à ce point de sagesse démocratique où la meilleure apothéose se réalise dans une meilleure justice. »

Les moyens matériels de mener à bien leur lourde tâche.

En résumé, les Chambres d'Agriculture, dans le cadre départemental et régional et sur le plan national, peuvent aujourd'hui, malgré la brièveté de leur existence passée, inscrire à leur actif un grand nombre de résultats satisfaisants.

Tous les cultivateurs doivent donc s'intéresser à cette institution qui leur rend de si précieux services, lui faire confiance, lui donner, par le nombre de leurs suffrages, l'autorité qui leur est nécessaire, et chercher à rendre son action de plus en plus efficace, pour le plus grand bien de notre population rurale.

Armée

L'adjudant-chef St-Paul, rapatrié d'Algérie ; les adjudants Orioli et Malle, rapatriés d'Afrique occidentale ; le sergent-chef Véry, rapatrié d'Algérie, sont affectés au 16^e bataillon d'Algérie.

Déclaration d'association
L'« Officiel » publie la déclaration d'association suivante :

« Syndicat des propriétaires chasseurs et pêcheurs des Junies (Lot) »
But : Protection du gibier, et du poisson ; repeuplement. Siège social : les Junies (Lot).

MÉRITE AGRICOLE
Viennent d'être promus ou nommés dans l'ordre du Mérite Agricole :

Au grade d'Officier : J.-B. Marty, Conseiller Municipal de St-Géry, médaillé militaire, mutilé de guerre.

Au grade de Chevalier : Edouard Miran, Propriétaire à Camy, commune de Luzech.

Justin Lafargue, cultivateur à Praysac.

Emile Ausset, forgeron à Calvignac.

Jean-Louis Billères, propriétaire exploitant et conseiller municipal de Montlétra.

A tous nos vives félicitations.

Médaille d'honneur
La médaille d'honneur en argent du travail est décernée à MM. Bel, Crouzat, Tournié, employés à la Société du Puits de Padirac, à Padirac ; Frauziol, ouvrier boucher dans la maison J. Hérel, à St-Céré.

Nos félicitations.

Médaille militaire
La médaille militaire est attribuée à M. Peyre, pensionné de guerre à Calvignac.

Remise de décoration
La remise de la médaille militaire a été faite à M. Fargues, de Douelle, par le brigadier de gendarmerie de Luzech.

Aéronautique
M. Beigneux, ex-caporal du 7^e d'infanterie (ancien régiment de Cahors) est nommé employé de bureau au magasin général d'aviation n° 1, à Romilly-sur-Seine.

DE NOMBREUX TROUBLES EN CHINE

Le « Shanghai-Express » est attaqué. Des voyageurs sont faits prisonniers. Nous apprenons en dernière heure que le « Shanghai-Express », qui va de Pékin à Shanghai, a été attaqué par des bandits qui, après une sanglante bataille ont fait prisonniers plusieurs voyageurs. Le chef des bandits serait un certain Chang, qui se trouvait dans le train attaqué. Le misérable a fait savoir au Gouvernement que les voyageurs ne seront remis en liberté que lorsqu'un de ses lieutenants, fait prisonnier il y a quelque temps, par les troupes régulières, lui sera rendu. Quel sera le résultat de ces pourparlers ? — Vous le saurez en allant à l'Eden Cinéma, qui présentera prochainement Marlene Dietrich dans « Shanghai-Express ».

Changement de foire

La foire de la commune d'Aujols (canton de Lalbenque) tombant le dimanche 5 février est retardée au lundi 6 février.

Auto renversée

Mercredi matin, vers 11 heures, une auto pilotée par M. Rossi, ténier à Courboville, s'est renversée, par suite d'un dérapage dû au verglas.

La voiture tomba sur ses 4 roues, et les deux occupants n'eurent que quelques légères contusions.

Mais la voiture fut démolie en partie.

Le froid

Le froid continue : il est de jour en jour plus vif. Jeudi matin, il y avait moins 11 à Cahors.

Depuis dimanche, les canaux sont couverts de glace qui s'étend, par endroits, jusqu'à moitié rue.

Le Célé est complètement gelé ; le Lot est également pris.

On annonçait un changement de temps ; mais ce n'est pas encore pour aujourd'hui. Le soleil brille depuis dimanche sur la région.

A la suite de cette si rude température, les cas de grippe sont de plus en plus nombreux à Cahors.

Les sangliers

Au cours d'une battue organisée dans les bois de Latronquière, une laie du poids de 87 kilos a été tuée.

Capture d'une martre

M. Lafon, négociant, a capturé, ces jours derniers, une superbe martre dans les bois de Paillé, commune de Latronquière.

M. Lafon est un chasseur réputé qui a déjà capturé de nombreux renards, blaireaux, fousines, putois.

Briquets non estampillés

Un nommé Ama Krane Mékari, âgé de 33 ans, originaire de Fort National (Algérie), a été appréhendé par les gendarmes de la brigade de Gramat pour avoir mis en vente, sur la place de la République, des corps de briquet non estampillés, qu'il livrait avec des bagues à tabacs, molettes, supports de molettes, pierres à briquet, mèches et ressorts, destinés au remontage d'un briquet complet.

Le matériel du charlatan a été saisi par les gendarmes et procès-verbal a été dressé contre cet astucieux camelot.

Courses de Gramat

Hippisme. — La Société des courses de Gramat a tenu sa séance annuelle dimanche 22 janvier. Elle était présidée par M. Mazet, maire, chevalier de la Légion d'honneur, vice-président, remplaçant M. Joseph de Bard, président, décédé.

M. Desjeux lit le procès-verbal de l'assemblée 1932, ensuite M. Ayrolles est nommé, à l'unanimité, président.

Avant de prendre possession de sa fonction, le nouveau président exprime ses remerciements dans une charmante allocution :

Quelques modifications sont apportées dans le conseil d'administration, commissaires et sociétaires. Sont nommés membres du conseil d'administration :

M. Permezel, remplaçant M. de Bard (décédé) ; M. Meulet, remplaçant M. le prince Murat ; M. De la Pierre, remplaçant M. Chénard (décédé) ; M. Permezel, remplaçant M. Ayrolles, commissaire ; MM. Meulet et Permezel, secrétaires, cèdent leur place à MM. Laplace et Vernalde.

M. Bouhassen fait connaître la situation financière de la Société, et la nouvelle assemblée décide :

1. Que les courses auront lieu le dimanche 13 août et le mardi 15 août ;

2. Que dix obligations tirées au sort seront remboursées ; de plus, la course des chevaux du pays, qui sera courue le dimanche, voit les quatre premiers prix augmentés et un cinquième prix créé ; un steeple supplémentaire aura lieu pour les chevaux de demi-sang.

Cette semaine
AU
PALAIS DES FÊTES
MAURICE
CHEVALIER
dans
LE PETIT
CAFÉ

Légion d'honneur

Sur proposition du ministre de l'Intérieur, M. Roussille, conseiller général du canton de Latronquière, vient d'être promu chevalier de la Légion d'honneur. Cette distinction est la juste récompense d'une belle et probante carrière toute consacrée au bien public. Le représentant du canton de Latronquière est une des plus sympathiques figures de notre assemblée départementale où il est entouré de l'estime générale. Ses dévouements qui sont tous ses amis se rejoignent avec nous d'une distinction qui confirme leurs propres sentiments.

L'emploi des étalagistes

La température s'annonçant rigoureuse, M. Dalimier, ministre du travail, fait publier un communiqué dans lequel il rappelle que l'emploi des jeunes gens de moins de 18 ans, et des femmes de tout âge est interdit aux étalages extérieurs, lorsque la température est inférieure à zéro.

D'autre part, ces étalages doivent en tout temps, être munis de dispositifs protégeant contre les intempéries les employés qui y sont occupés. En outre, en cas de froid, des moyens de chauffage suffisants doivent être aménagés pour les employés dans l'intérieur de l'établissement.

Enfin, lorsque la température est inférieure à zéro, il est interdit d'occuper des employés aux étalages extérieurs. Toutefois, en ce qui concerne les établissements dans lesquels la rentrée des étalages extérieurs rendrait pratiquement impossible la vente à l'intérieur, les employés doivent séjourner à l'intérieur, mais les hommes de plus de dix-huit ans, peuvent lorsque les acheteurs se présentent, effectuer des opérations de vente aux étalages à condition que ces employés n'y restent que le temps strictement nécessaire aux dites opérations.

AU ROBINSON

Pour cause de décès, l'établissement est fermé jusqu'à samedi 28 janvier.

EDEN

JEUDI
SAMEDI et DIMANCHE (en soirée)
DIMANCHE (Matinée)

Le plus poignant et formidable drame de l'air qu'il ait été donné de voir jusqu'à ce jour. Le film le plus curieux et émouvant qu'on puisse imaginer

LES ANGES DE L'ENFER

EN COMPLÈMENT
GABAROCHE

RADIO FOLIES

Comédie parlée française
ACTUALITÉS FOX MOVITONE
Location gratuite ouverte
Téléphone 311

CAHORS

CONFÉRENCE GASTON RAGEOT

Nous publierons dans notre prochain numéro le compte rendu de la très brillante conférence faite par Gaston Rageot sous les auspices des Amis du Beau Vieux Quercy. Mais nous tenons à en constater tout de suite le très vif succès sur des auditeurs dont le froid extérieur avait réduit le nombre, mais que la vibrante et chaleureuse éloquence de Gaston Rageot n'eut pas de peine à dégeler.

RESTRICTIONS ? !

Depuis quelques jours, on prétendait que la consommation de la viande avait diminué.

L'heure des restrictions ayant sonné, hélas ! il était possible que le Cadurcien ait réduit le nombre de côtelettes, de gigots, de beefsteaks dont il avait l'habitude de se régaler.

Tout de même, pour le Cadurcien qui passe devant les étalages des bouchers et des charcutiers, etc., regarde, il ne lui paraissait pas que la diminution de la consommation de la viande fut réduite au point qu'on l'indiquait.

Aussi bien, il était intéressant de savoir ce que le ventre de Cahors avait ingurgité en l'année de... restrictions, 1932 ! ! !

Et voici la statistique officielle !

Il a été abattu et consommé dans la commune de Cahors, en 1932 :

570 bœufs, poids : 380.321 kilos ;

206 vaches, 89.958 kilos ; 1588 veaux, poids : 167.183 kilos ; 7.743 moutons, poids : 205.302 kilos ; 86 chèvres, poids : 3.481 kilos ; 91 porcs, poids : 6.699 kilos ;

Il a été abattu et consommé également : 36 chevaux, 5 mulets, 16 ânes.

Mais à ces viandes qui sont sorties des abattoirs de Cahors il faut ajouter les viandes apportées de l'extérieur.

Bœufs et vaches : 35.691 kilos ; veaux, 8.074 kilos ; moutons, 6.563 kilos ; porcs, 203.155 kilos.

Ce n'est pas beaucoup, mais c'est raisonnable ; le total de viandes consommées s'élève à 1.106.427 kilos.

Allons, allons ! c'est bien quelque chose : l'estomac des Cadurciens ne pâtit pas. Il n'y a pas eu trop de restrictions, cette année. Mais en 1933 ! ! !

L. B.

Vol de truffes

M. Cambar, demeurant rue Lastié, a porté plainte pour vol de truffes. Une enquête est ouverte.

Achat de pièces d'or

Le 23 courant, à la foire de St-Céré, un forain faisait distribuer des circulaires annonçant qu'il achetait les pièces d'or à un prix élevé. La trop naïve Marie Delpech, âgée de 70 ans, femme de service à Latouille-Lentillac, alléchée par ces offres séduisantes, vendit son gousset, contenant 53 louis de 20 francs et 1 louis de 10 fr., entre les mains du mercanti. Celui-ci lui paya ses louis de 20 fr. 97 fr. 50 en papier, et celui de 10 francs à raison de 40 fr. Seulement, il s'attribuait sur le total ainsi obtenu une remise de 20 0/0. Elle ne recevait donc que 3.598 fr. au lieu de 4.933 fr. 75 qui lui étaient dus, perdant ainsi 1.333 fr. 75 qui constituaient les bénéfices de l'acheteur.

Dependant, Marie Delpech, prise de remords, se rendit chez un banquier de notre ville qui lui conseilla de toucher un mot de son aventure à la gendarmerie. Ce qu'elle fit à l'instant. Sans plus attendre, le maréchal des logis, M. Neulat, accompagna Marie Delpech auprès de l'acheteur et le pria de reprendre la somme qu'il avait versée en billets de banque à Marie Delpech, et à lui rendre ses louis d'or. C'est ce qu'il fit.

Suicide

Le Parquet a été prévenu que le corps du sieur Louis Penchenat, maçon à Soucieur, avait été trouvé, dimanche, dans les bois de Laurel.

La tête était fracassée d'un coup de fusil.

La gendarmerie a ouvert une enquête et a établi que Penchenat, neurasthénique, s'était suicidé.

PALAIS des FÊTES

JEUDI 26
SAMEDI 28 — DIMANCHE 29
(Matinée et soirée)

PROGRAMME

ACTUALITÉS PATHÉ, sonores et parlantes.

Un dessin animé sonore
DEUXIÈME PARTIE
Un nouveau succès

LE PETIT CAFÉ

d'après l'œuvre de Tristan Bernard
AVEC
Maurice CHEVALIER
Yvonne VALLEE

Tania Fédor, André Berley
Françoise Rosey, Emile Chautard
Le film le plus français de Maurice Chevalier. Il n'est joué que par des Français, sur un thème français.

Location gratuite ouverte

Un peu de lumière S. V. P.

Encore une fois, nous croyons devoir vous soumettre les doléances des voyageurs qui arrivant à Cahors ou se rendant à la gare sont victimes d'accidents, mais qui sont bien désagréables.

Tout cela parce que l'éclairage de la rue Anatole-France est défectueux dans la partie la plus accidentée.

Dimanche soir, deux voyageurs se sont heurtés à un amas de terre ; mardi soir, le caniveau étant complètement gelé, un voyageur arrivant par le train de Capdenac glissa et tomba.

Il ne serait pas difficile, pourtant de remédier à ce manque de lumière !

Nécrologie

C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de notre compatriote, M. le docteur Emile Blanchez, médecin-capitaine des Troupes coloniales.

M. le docteur Blanchez était né à Cahors et était le fils du regretté M. Blanchez, directeur de l'Hôtel du Midi, rue Brives.

Ancien élève du lycée Gambetta, le docteur Blanchez comptait à Cahors de nombreux condisciples, tous ses amis, qui ont été douloureusement émus en apprenant la mort de ce bon camarade.

Il avait dû abandonner ses brillantes études, arrêtées au grade de médecin-capitaine, en raison de son mauvais état de santé et s'était retiré à Cavalaire (Var) où il espérait, après un repos de quelques mois, reprendre force et santé.

Hélas ! malgré tous les soins qui lui furent prodigués, le docteur Blanchez est décédé à l'âge de 33 ans.

Nous nous inclinons devant le cercueil de cet enfant de Cahors, sympathique, aimé de tous ceux qui l'ont approché et nous adressons à sa veuve, à son frère Marcel, à toute la famille l'expression de nos bien vives condoléances.

CHAUSSURES GEORGES

32, Boulevard Gambetta, à CAHORS
vous préparent
La semaine du 4 fr. 95

à partir du
MERCREDI 1^{er} FEVRIER

Vous aurez prochainement la liste des articles compris dans cette première Vente-Publicité, et vous serez obligés de vous rendre compte sur place de la marchandise, car il paraît incroyable de pouvoir fabriquer de tels articles à de tels prix.

Cet effort continuera par des ventes prochaines d'articles « Chaussures » garantis à l'usage et à des prix qui n'ont jamais été pratiqués depuis 1914.

Chaussures « GEORGES »
32, Boulevard Gambetta, CAHORS

Accident

M. Vialard, ouvrier-électricien travaillant dans l'appartement du capitaine de gendarmerie, M. Roumilhaud, lorsqu'il se blessa assez gravement à la main gauche.

12 jours de repos.

Sous une auto

M. Bouysson, ouvrier-mécanicien soutenait l'arrière d'une auto avec un eric, lorsque celui-ci bascula et l'auto tomba sur la main de l'ouvrier qui eut le pouce gauche écrasé.

Blessé à la main

M. Rossignol, ouvrier-ménisier chez M. Carriol, a reçu une écharde de bois dans la paume de la main gauche. 8 jours de repos.

Piqure

Au cours de son service de nettoyage, Mme P... plongea à l'hôtel des Ambassadeurs s'est piquée à un doigt.

12 jours d'incapacité de travail.

Sur le chantier

En taillant une pierre, M. Rerez, maçon, a été blessé par un éclat. 12 jours d'incapacité de travail.

Pas de lanterne

Procès-verbal a été dressé aux nommés Jean Allard et Ernest Bossoutrot employés chez M. Vieillefosse, entrepreneur à Souillac, pour n'avoir pas éclairé la lanterne du camion qu'ils conduisaient.

Défaut de plaque

Pour défaut de plaque de contrôle, M. Valette, de Lissac-et-Mouret s'est vu dresser procès-verbal, et comme la bicyclette n'était pas éclairée, un second procès-verbal lui a été infligé.

Défaut d'appareil rétroviseur

Pour défaut d'appareil rétroviseur à son camion-automobile, procès-verbal a été dressé à M. Fabre, livreur en épicerie.

Arrestation

Le nommé Dallaco Dominique, d'origine italienne, a été arrêté pour vagabondage et pour défaut de carnet anthropométrique.

Il a été écroué à la prison de Cahors.

Les Sports

A SAUZET.
Basket-ball, Match amical. — Nous sommes heureux d'annoncer pour dimanche prochain, 29 janvier deux matches amicaux qui mettront aux prises les équipes I et II de la « Grappe sportive », avec les excellentes équipes I et II de l'U. S. de Caniac.

A LUZÉCH.

Rugby. — Dimanche dernier, notre Société s'est déplacée à Tournon-d'Agenais, pour y rencontrer en un match amical, l'équipe locale.

Luzéché l'emporte par 3 à 0. Tournon présente une équipe jeune et nouvellement formée. Pour cette partie, Luzéché fit jouer ses jeunes espoirs. Malgré le début de ces jeunes équipes, la partie fut intéressante, un jeu mobile et plaisant se déroula pendant les deux mi-temps.

Luzéché, qui a la balle plus souvent en mêlée, attaque franchement et le ballon va aux ailes, plusieurs attaques furent arrêtées de justesse.

Tournon se défendit avec à-propos et nous fit assister à quelques belles phases de jeu. Le seul essai de la partie fut marqué par un trois-quart centre luzéchois.

La partie fut des plus correctes et fit une très bonne impression auprès du public.

Dimanche, 29 janvier, l'Union Sportive Luzéchoise recevra sur son terrain de Trescols, en match de retour, la jeune équipe de Tournon-d'Agenais.

Coup d'envoi à 14 h. 30.

Arrondissement de Cahors

St-Denis-Catus

Foire de février. — Toutes les dispositions sont prises pour que, le jeudi 2 février, les divers marchés soient approvisionnés.

Tout permet d'espérer que cette foire, dite foire des agneaux de lait, sera importante. Les marchands de bœufs, de moutons, etc. de même que les marchands forains peuvent y venir en toute confiance.

Luzéché

Le froid. — Le froid est vif dans notre commune. Dans la nuit du 24 au 25 janvier, le thermomètre est descendu à 15.

Rugby. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

Albas

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort de notre compatriote Mlle Marie Jouglu, institutrice en retraite, décédée subitement à St-Aigulin (Charolais).

Ses obsèques ont été célébrées à Albas. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

St-Vincent-Rive-d'Oit

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort de M. Blanié, propriétaire, décédé à Labouygnès, à l'âge de 82 ans.

Il avait été adjoint au maire de St-Vincent. Nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.

Saux

Le froid. — Depuis plus de huit jours le froid sévit sur nos plateaux avec une intensité qui augmente chaque jour. Les matinales les plus froides ont été : dimanche matin, moins 8° ; lundi matin, moins 12° ; mardi matin, moins 11°.

Un vent violent du nord-est souffle en tempête. On ne peut guère rester dehors. Balaiera-t-il les germes de grippe ?

Cette maladie n'a pas encore fait son apparition chez nous. Espérons que nous en serons épargnés. Cependant le dégel peut être mauvais.

Vendredi dernier, vers 13 h., la neige tomba en abondance, mais elle fondait en touchant le sol. Elle a gêné la foire de St-Matré. Les transactions sur le bétail n'ont pas été aussi nombreuses que l'on était en droit de l'espérer.

Sauzet

Basket-ball. Match amical. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

St-Géry

Mutuelle-bétail. — Dimanche 22 courant, à 14 heures, a eu lieu, à la mairie de Saint-Géry, une réunion des participants de la Mutuelle bétail de la commune.

M. Annès présidait la séance. Tout d'abord, il a été procédé au renouvellement du bureau qui a été formé comme suit à l'unanimité :

Président, M. Annès ; vice-président, M. Andissac ; trésorier, M. Jean Marty ; secrétaire, M. Linas ; commissaires experts : MM. Roques, Brugidou, Lagarde, Faurie.

Les versements des cotisations pour le premier semestre 1933 a été effectué.

Il a été décidé que ne seraient admises à la Mutuelle, que les bêtes dûment visées par un vétérinaire et que seul le certificat ferait foi.

Un sinistre a eu lieu dans le courant de 1932 ; il a été réglé dans de très bonnes conditions à tous les points de vue.

Pour toutes nouvelles inscriptions, s'adresser à M. Jean Marty, secrétaire.

Réunion de la Société de chasse « La Vigilante ». — Le samedi 4 février, à 19 heures, aura lieu, à la mairie de Saint-Géry, la réunion annuelle de la Société « La Vigilante ».

Tous les détenteurs de permis de chasse y sont invités. Objet de la séance : Renouvellement du bureau ; cotisations ; questions furetage ; destruction des animaux nuisibles ; repeuplement du gibier ; questions diverses.

COURONNES MORTUAIRES ALAYRAC rue Mar-Foch CAHORS

Arrondissement de Figeac

Biars

Réunion. — Samedi à eu lieu, à l'hôtel des Voyageurs, une réunion qui envisageait la création d'une Société de chasse. Les chasseurs de toute la commune ainsi que ceux de Girac, y avaient été cordialement invités ; plus de 40 avaient répondu à cet appel.

M. Bessonnie, propriétaire de l'hôtel et lieutenant de louveterie, prit la parole pour indiquer le but de cette Société : battues aux sangliers, repeuplement de notre contrée et guerre au braconnage.

Dans une prochaine réunion, qui aura lieu sous peu, nous donnerons la composition du bureau et souhaitons une longue vie à cette Société, qui groupera nos infatigables nemrods.

Laval-de-Cère

Notre bureau de poste. — Depuis vendredi, 20 courant, le bureau de poste de Laval-de-Cère occupe les nouveaux locaux qui lui étaient destinés dans la maison Canrobert, restaurée à cette intention. C'est au milieu de réelles difficultés que le déplacement du matériel a été fait.

En dépit de la neige et du froid, qui depuis quelques jours rend tout travail en plein air impossible, une équipe d'électriciens des P. T. T. a opéré les transformations nécessaires aux lignes télégraphiques et téléphoniques. Jeudi soir tous les appareils intérieurs du bureau étaient mis au point dans le nouveau local et fonctionnaient normalement vendredi matin, leur déplacement n'ayant causé aucune interruption de service.

Le fait étant, nous nous permettons de remercier M. le Directeur des Postes qui a bien voulu autoriser le transfert du bureau avant la date prévue. La position des locaux actuels répondait tant à une nécessité que tous les bénéficiaires avaient hâte d'en voir l'occupation. Si pour nos sympathiques fonctionnaires de ce service, c'est un grand avantage de travailler dans une salle mieux conditionnée, pour la plus grande partie de la population de Laval-de-Cère, c'est une commodité, c'est un progrès, dont elle remercie très sincèrement les instigateurs.

Deuil. — Nous avons le regret d'annoncer la mort terriblement brusque de Mme Vaysse. Entendue avantagusement connue de toute la population de Laval-de-Cère. C'est à une attaque d'apoplexie qu'elle a succombé, jeudi soir, entourée de toute sa famille éplorée.

Ses obsèques ont eu lieu samedi 21 courant, au cimetière de Cahors. Nous nous permettons de présenter à sa famille nos respectueuses condoléances.

Prudhomat

Ouverture de la pêche. — L'ouverture de la pêche est attendue avec impatience par nos pescosifs. Elle aura lieu le 1^{er} février.

Teysseie

Sanglier abattu. — M. Marbeau, du Maniol, a tué dans les bois du Mazel, un sanglier qui pesait 60 kilos.

Latronquière

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Frégeac, forgeron, décédé à l'âge de 57 ans.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Livernon

Obsèques. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Eugène Bé-gasse, décédé à l'âge de 45 ans.

Ses obsèques ont été célébrées au milieu d'une nombreuse assistance qui a témoigné de vives sympathies à Mme Bé-gasse et à ses deux enfants auxquels nous adressons nos vives condoléances.

Cambes

Accident. — M. Ricard, ouvrier à la tilerie de Puy-Blanc, a été fortement contusionné au cours de son travail. Il devra observer un long repos.

Démographie. — Il a été enregistré pendant l'année 1932, à Cambes : 5 naissances, 3 décès. Il n'y pas eu de mariage.

Espédaillac

Listes électorales. — Le tableau rectificatif des listes électorales contient 5 additions et deux retranchements.

Inspection. — Samedi dernier, M. l'Inspecteur primaire de Figeac, a visité les deux classes de notre école de garçons.

Saint-Céré

Bureau de bienfaisance. — M. Cayrol, instituteur en retraite, est nommé membre de la commission administrative du bureau de bienfaisance, en remplacement de M. Ayzat démissionnaire.

St-Michel-de-Bannières. — Ces jours derniers, par suite de la neige gelée, Mme Magdeleine Bourgeois, du Puy-de-Toul, glissa et tomba si malencontreusement, qu'elle se démit une épaule.

Le docteur Mézard fils, appelé, réduisit aussitôt la luxure. Quelques jours de repos sont nécessaires à la blessée. Meilleurs vœux de prompt guérison.

A PARIS

Voyageurs, Touristes Compatriotes descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli) Métro : Saint-Paul PARIS (3^e)

TOUT LE DERNIER CONFORT SALLES DE BAINS RECOMMANDÉ AUX FAMILLES CHAMBRES À UN LIT de 18 à 24 francs par jour

FLOIRAC (Originaire du Lot) Téléphone ARCHIVES 60-92

Hôtel recommandé par le Journal du Lot

Arrondissement de Gourdon

Labastide-Murat

Société sportive. — Samedi à eu lieu le renouvellement du bureau de notre Société sportive « La Fortunière ».

Ont été élus : MM. G. Durand, Causat P. et R. Mespoulet.

Soullomès

Noissance. — C'est avec plaisir que nous apprenons la naissance d'une magnifique fillette, prénommée Annette, chez les époux Delahaut-Dardenne du village de Carfiguig. C'est leur deuxième enfant.

Nos meilleurs compliments au papa et nos vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Salviac

Soirée théâtrale. — La troupe Renard a donné mardi soir, dans la vaste salle de l'hôtel Lacam une véritable soirée de gala avec les « Cloches de Corneville ».

Cette opérette très bien interprétée a été très goûtée du public qui ne mé-

nagea pas les applaudissements aux acteurs et actrices.

Le froid avait retenu chez eux de nombreux habitants qui n'avaient pu se décider à quitter le coin du feu.

Une fois de plus les absents eurent tort et ce sont toujours ces mêmes absents qui sont les premiers à réclamer à la municipalité l'aménagement d'une salle des fêtes !

Sans commentaires.

Souillac

Nécrologie. — Ces jours derniers est décédé Mme veuve Troy, à l'âge de 65 ans.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Pinsac

Battue. — Ces jours derniers, sous la conduite de M. Mériçonde, lieutenant de louveterie, une battue, préalablement organisée a eu lieu dans notre commune, aux Combes-du-Bastid ; un renard et un sanglier furent abattus. En outre, un magnifique solitaire, quoique blessé à mort, réussit néanmoins à traverser deux fois la Dordogne en face de Terregale.

Toutes nos félicitations à M. Mériçonde, ainsi qu'aux courageux chasseurs.

GRANDE PHARMACIE PAUL GARNAL 97, Boulevard Gambetta CAHORS Organisation Moderne Prix les plus réduits

Grand choix de Pastilles pure gomme et sucre Pastilles de Gomme mélangées Tranches Citron, Mandarine et Orange Boutes de Gomme Pastilles Vertes Pâte de Guimauve candie Pastilles Vichy Menthe

Prix du kilo : DIX FRANCS Les 250 gr. 2 fr. 50 Les 125 gr. 1 fr. 50

« AVENTURES » LES FLOTTEURS DE BOIS par Walter LIGGET Traduit de l'anglais par F. LAROCHE

Au cours de la lutte sournoise que mènent contre lui des prospecteurs de bois du Minnesota, le vieux Grahame a été mystérieusement tué un jour. Propriétaire envié des plus belles forêts qui bordent les grands lacs, riverain de l'Iron River et de la Prairie, rapides les plus recherchés pour la descente des bois, Grahame était depuis longtemps pourchassé par un groupe tout-puissant : la compagnie Vinkelmann. Mais fidèlement servi par tout un peuple de bûcherons qui l'adoraient pour sa grande loyauté, il avait su déjouer tous les plans infernaux de l'ennemi jusqu'au jour où il fut abattu. Resté seul pour reprendre l'affaire, le jeune Harry Grahame, encore étudiant à l'Université, est bien faible : le groupe Vinkelmann peut espérer le succès. Mais c'est ne pas connaître Harry Grahame révolté par l'assassinat de son père, enflammé autant de sa haine et de sa vengeance que de l'amour de sa tâche, il sait galvaniser les bûcherons et obtenir d'eux un effort plus grand que jamais ; jour après jour, la lutte épuisante recommence, bûcherons soudoyés, manœuvres empoisonnés, attaques nocturnes contre le camp. Rien ne semble décourager Harry et son petit peuple et malgré barrières incendies, prison, orgueilles et maigres, leurs trains de bois sont les premiers à descendre l'Iron River au premier dégel.

Le cadre où s'affrontent ces luttes garde toute la rudesse et la poésie des pays neufs comme les caractères des protagonistes laissant percer les passions les plus primitives. Et la peinture si colorée qu'en donne Walter Ligget fait de ce livre une très attachante lecture.

Un volume in-16, relié, sous chemise illustré. Prix : 6 fr. — En vente à la librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris, 6^e, et dans toutes les bonnes librairies.

BIBLIOTHEQUE RELIEE PLON

OLESSIA

par Alexandre KOUPRINE Traduit du russe par Henri MONGAULT

C'est toute l'âme ardente et sauvage de la Pologne qui palpite dans Olessia, la belle repoussée, fille de sorcière, jetée de sort elle-même, qu'un voyageur égaré découvre un soir dans un coin perdu de la forêt. Dans la misérable cabane où elle a été exilée avec sa grand-mère par les autorités locales, Olessia met un reflet de blancheur et de joie, par son rire frais et ses yeux toujours pleins de soleil.

Elle voyage d'un soir est revenu des jours et des jours s'assoit sur le vieux banc où Olessia file en chantant. La grande forêt tour à tour envahie par les rafales de neige, éclairée des premiers rayons du soleil, a vu grandir l'amour de la farouche petite sauvage et de Wassili, l'homme des villes. Olessia qui connaît le désir sait leur amour voué à la catastrophe, mais fataliste, elle laisse passer les jours essayant de s'instruire et de comprendre cette société qui l'a rejetée comme paria. Mais il est trop tard, la forêt qu'elle a toujours aimée la retient, elle ne sait plus rien des villes, et de son amour, et lorsque Wassili vient pour l'amener à Pétesbourg, il ne trouve plus qu'un misérable collier de perles rouges sur lequel tant de serments avaient été échangés.

L'étrange figure de la fruste et farouche Olessia, la beauté parfaite et dédaigneuse de la Juive de l'auberge, le stérich — officier de police — avare et fat, tout jusqu'au vieux paysan ivrogne, paillard, mais superstitieux et d'une vérité si réelle, si émouvante que l'on se sent captivé par ce petit monde bariolé et bizarre des campagnes polonaises.

Un volume in-16 relié sous chemise illustrée. Prix : 6 fr. — En vente à la librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris, 6^e, et dans toutes les bonnes librairies.

Paris, 10 h. 57.

La discussion budgétaire à la Chambre

Paris. — Dans la matinée, la Chambre a discuté le budget provisoire applicable à février et fixant les moyens de redressement.

M. Louis Marin oppose la question préalable, prétextant que le rapport de la Commission vient seulement d'être distribué.

M. Louis Marin souligne que la Commission s'est arrogée des pouvoirs draconiens en hâtant le projet gouvernemental et affirme que ses propositions de redressement sont pleines d'incohérences et contraires aux principes élémentaires de l'équilibre budgétaire.

M. Henry Chéron s'oppose à la question préalable en déclarant que le gouvernement fait de son rejet une question de confiance.

M. Louis Marin déclare alors qu'il retire sa motion et se rallie à la demande de renvoi présentée par M. Flandin.

La séance continue.

Graves désordres communistes en Allemagne

Dresde. — Une sanglante échauffourée s'est produite cette nuit à Kegerheim entre les communistes et la police.

Neuf manifestants ont été tués ; douze gravement blessés.

AUTOMOBILISTES! Demandez les avantages que procure L'OFFICE AUTOMOBILE DU SUD-OUEST

AGENCE A CAHORS 3, Avenue du Nord Actuellement : 4.900 adhérents

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur et Madame Paul ESPÈRE ; Monsieur et Madame Ferdinand ESPÈRE et leurs enfants ; Monsieur et Madame Auguste ESPÈRE et leurs enfants ; Monsieur et Madame Alexandre ESPÈRE et leurs enfants, et tous les autres parents, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Marc-Antoine ESPÈRE leur père et grand-père, décédé le 25 janvier, dans sa 86^e année, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le vendredi, 27 janvier, à 9 heures 1/4, à l'Eglise de St-Georges.

Réunion à la maison mortuaire, au Robinson, Pech d'Angély.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur et Madame A. de MAYNARD, à Hanoi ; Madame C. de MAYNARD, à Paris ; Monsieur François de MAYNARD ; Mademoiselle Jacqueline TRAXELER ; Mademoiselle Marguerite de MAYNARD ; et tous les autres parents, ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Marguerite de MAYNARD née PÉRIE leur mère, grand-mère et cousine, décédée dans sa 81^e année, munie des sacrements de l'Eglise, et vous prient d'assister aux obsèques qui auront lieu samedi 28 janvier 1933, à 9 heures, en l'Eglise Cathédrale.

Réunion maison mortuaire, 7, rue Clémenceau.

AVIS DE DÉCÈS

Madame Veuve ESTOURNEL, née SALIEN ; Monsieur et Madame Jean ESTOURNEL et leur fils Louis ; Monsieur et Madame SALIEN Louis et leurs enfants, à Vers ; Monsieur SALIEN Jean, à Constant ;

Les familles IMBERT, COMBES, DAJEAN et LEMOZIT, de Cours, et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Rose PRADEL Veuve SALIEN leur mère, grand-mère et tante et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu, vendredi 27, à 13 h. 3/4 en l'Eglise de St-Georges.

Réunion, avenue de Toulouse.

Tout travail doit être joyeux

Si le travail vous est pénible, c'est que votre santé laisse à désirer, votre sang est appauvri, vos nerfs sont déprimés. Le travail vous deviendra facile et agréable si vous augmentez vos forces physiques et nerveuses. Prenez simplement, avant chaque repas, un verre à madère du puissant fortifiant obtenu en versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin.

4 fr. 95. Ttes Phies et Phie Orlicac à Cahors.

Voulez-vous être servis rapidement ? !

adressez-vous au Service Rapide CAHORS-TOULOUSE

PAUL NOYER, rue P.-Wilson, CAHORS PRIX DES PLUS AVANTAGEUX

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée Remplace l'Huile de foie de Morue PRIX DU FLACON : 15 francs

Un seul modèle de Flacon " LE GRAND UNIQUE "

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Pendant votre séjour à Paris, vous pouvez lire votre journal dans le Hall de l'Agence Havas 62 Rue de Richelieu, PARIS

LA LADY AUX PERLES

par F. DE BAILLEHACHE

XI

En vérité, Reine se découvrait une vocation de voyageuse. Jamais encore elle n'avait pris de wagon-lit. Cela l'enchantait. Le confort des trains de luxe lui plût. Et puis, comment ne pas se sentir une âme légère quand, après des années de cruelle misère, on a tout à coup plus d'argent qu'on n'en saurait rêver ?

L'aventure était amusante, un peu osée, mais pleine d'embûches ; mais ce n'en était que plus drôle. Accoutumée à jouer des rôles, la jeune fille se fit, en quelques heures, au sien.

Le réveil la surprit un peu ; le berceement du train, le compartiment métallique dans lequel elle était seule lui demandèrent quelques secondes de réflexion. Ah ! la belle aventure !

Elle sentait les perles magnifiques contre sa peau. Régine avait peut-être été imprudente ; si on lui volait le joyau ? Mais qui ne risque rien n'a rien. Reine avait accepté une mission difficile, elle entendait la mener à bien.

Le wagon-restaurant l'avait amusée pendant le dîner, il l'amusait de nouveau pour le lunch. Elle était devenue

gourmande, à force de privations. Et puis c'était nouveau, étant à table, de voir fuir le paysage.

Le temps était idéal, chaud et clair, gai comme une chanson. Reine avait envie de chanter, mais il fallait demeurer terriblement correcte. Elle tenait les yeux baissés sur un journal, mais ne lisait rien. Elle pensait à Régine qui voguait vers le sud avec son mari, tandis que sa « doublure » filait vers le nord.

Jamais encore elle n'avait non plus pris de bateau ; mais la mer grise était si calme qu'elle n'eut pas plus d'appéhension que pour passer une rivière. Elle jeta à la boîte une carte pour sa concierge, disant qu'elle partait en tournée dans le nord de la France et resterait plusieurs mois.

A Douvres, sa place était réservée. Tout était toujours prêt. Elle comprit pourquoi il n'y a que les pauvres gens qui se hussent en voyage. Autour d'elle, aujourd'hui, les employés multipliaient les courbettes. Elle n'avait à s'occuper de rien. L'argent, décidément simplifie toute chose.

Mlle Dardignac croyait entendre encore résonner dans ses oreilles la voix hargneuse de Dugay, le metteur en scène, cinq jours plus tôt :

— Carril ! Même pour faire une imbécille tu exagères ! Tu ne comprends rien. Recommence ! Ne s'occupe pas de cochon, il ne s'occupe pas de toi !... Quelle pochétée !

Subitement, une grande intelligence semblait avoir envahi l'esprit de

la jeune fille. Elle ne commettait aucune erreur ; tout ce qu'elle disait était accueilli avec des sourires respectueux ; ses gestes, précis, s'adaptèrent exactement aux menus événements de l'heure. Toute sa gaucherie avait disparu avec les brutalités.

L'arrivée à Londres l'effrayait un peu, mais elle se dit que Régine serait aussi ahurie qu'elle en cette occasion.

Comme elle sautait sur le quai un homme, correctement vêtu de noir, suivi de deux valets de pied en livrée marron, l'aborda, chapeau bas. Il demanda en anglais :

— Pardon, excusez-moi... Vous êtes bien lady Régina Palmington ?

Il montrait une coupure de journal, représentant le photographie du mariage.

— Oui, je suis lady Palmington, affirma la jeune fille.

L'homme salua courtoisement : — Je suis Bobster, le butler, le maître d'hôtel de lord Bakville. Je viens chercher votre ladyship. Perkins, prenez les valises. Smith va rester pour les bagages. Si votre ladyship veut bien me suivre jusqu'à la voiture ?

Ce vieux domestique avait du chic, c'était bien le genre auquel Reine s'attendait.

Une admirable Rolls stationnait dans la cour de la gare, suivie d'une autre automobile plus simple. Reine monta dans la Rolls, dont Perkins tenait la portière. Fixé à son volant, un chauffeur en livrée marron semblait

de ciré tant il était impassible. Le valet de pied monta sur le siège. Bobster et les valises entrèrent dans la seconde voiture qui suivit.

Mlle Dardignac se sentait un peu intimidée, craintive... se demandant si elle serait à la hauteur de sa tâche.

Les voitures pénétrèrent sous le porche d'une ancienne maison, dans un quartier de jardins. Au bruit du klakson, un portier en livrée et plusieurs valets apparurent. Déjà le gros Bobster montait l'escalier au haut duquel une femme de chambre en tablier et petit bonnet se précipitait.

— Janette va conduire votre ladyship dans ses appartements, dit le butler en s'inclinant. Ensuite, Janette, vous ferez descendre madame dans la galerie pour être présentée.

La maison ressemblait davantage à un musée qu'à un hôtel particulier. Tout y était immense, magnifique et sombre. La lumière, entrant par les petites fenêtres anciennes à guillets, n'arrivait guère que pour révéler, sans préciser, les plafonds à caissons, les armoires, les tapisseries, les bahuts sculptés, la rampe de fer forgé de l'escalier. C'était digne d'admiration, mais sinistre.

Une vague odeur de fumée de charbon refroidi et de vieux meubles flottait dans l'air dont la fraîcheur rappelait celle d'une cave.

Reine frissonna. Mais son appartement privé était plus sympathique. De style moderne, tout acajou et cuivre, ciré, verni, poli et brillant, l'on-

semble lui parut plus habitable que le rez-de-chaussée et le premier.

Des glaces de tous côtés lui renvoyèrent son image, grande, mince, souple, dans sa robe à fleurs, frimoussée gentille sous le chapeau à la mode... tellement à la mode...

« CARBOLUX »

Mines de Bruay
(Pas-de-Calais)
COMBUSTIBLE SANS FUMÉE
Assure un chauffage
PROPRE, PUISSANT, ECONOMIQUE
Ne donne
NI SUIE, NI FUMÉE, NI DECHET, NI POUSSIERE
Pour tous les appareils de chauffage :
de la grosse chaudière de chauffage central à la salamandre
Concessionnaire pour la Vente en Gros :
STREICHENBERGER
30, Cours de l'Intendance BORDEAUX Tél. 48-47 & 48-42



GRANDE MAISON DE
TEINTURE NETTOYAGE
de tous vêtements,
tissus, chapeaux, etc...
Nettoyage et remise à neuf de vêtements de cuir.
Teintures de fourrures.
Nettoyage d'ameublements, etc...
ENVOI TOUTS LES SAMEDIS
Travail soigné
Dépôt pour Cahors :
Madame Louis BONNET
2, rue des Capucins

Importante affaire 40 ans
existence, recherche collaborateur actif,
sér. réf. 30 ans max. aptitudes démarches
ni assur. ni banque (fixe imp) frais de
plac). Se présenter Samedi 28 Janvier de
8 h. à 11 h. M. BIDAUD, Hôtel Terminus
CAHORS.

LA PHOSPHIDE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
PRIX DU FLACON :
15 francs
Un seul modèle de Flacon
GRANDEUR UNIQUE
ENVENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Bibliographie

LA FEMME ET L'ENFANT

Le journal *La femme et l'enfant*, numéro 343, du 15 janvier, fait paraître dans ses colonnes les articles suivants sous la signature de ses meilleurs collaborateurs :

1933, M. Paul Coquemard, — *En mont-la côte, La Mouche du Coche*. — *La quinzaine nataliste et familiale*, M. Théodore. — *Le Billet de l'Oncle, Oncle Benjamin*. — *Les propos de la quinzaine*, G.-G. Rose-Goudin. — Variétés : *Etats du Levant sous mandat français*, Irénée Le Doré. — *Le conte de La Femme et l'Enfant*. — *Hygiène et santé*, M. Garnier. — *Nos reportages économiques*, M. Théodore. — *Causerie scientifique*, P. Curieux, etc.

Ces articles d'actualité, abondamment illustrés, sont suivis de nombreux autres sur la Puériculture, l'Education familiale, l'Economie ménagère et domestique, la Mode, etc. Un Cours de Coupe et d'Assemblage et l'article « La Corbeille à ouvrage » sont du plus grand intérêt.

La littérature n'a pas été oubliée ; nous y trouvons la critique et des extraits de livres nouveaux. La Médecine, l'Education physique y sont également traitées.

Le feuilleton, *Jane Eyre ou les Mémoires d'une institutrice*, par Currer Bell (Charlotte Brontë).

Administration : 60, rue Lhomond, Paris, 5^e.

Abonnements : 30 fr. par an. Spécimen contre 0 fr. 60 en timbres-poste.

Quant de partir pour Paris notez l'adresse de
L'AGENCE HAVAS
52, Rue de Richelieu, PARIS
tous jours, une chaque jour
votre journal dans le hall de son bureau

Grands réseaux des Chemins de Fer Français

Le « porte à porte »
réalisé par les Chemins de fer

Les Réseaux, soucieux d'éviter à leurs clients l'obligation de se rendre à la gare ou dans le Bureau de ville le plus voisin pour y faire leurs expéditions, viennent de proposer à M. le Ministre des Travaux publics de généraliser les mesures déjà en vigueur dans certaines gares en faisant assurer par tous leurs services de factage et de camionnage, l'enlèvement des marchandises à domicile, tant en grande qu'en petite vitesse et pour les expéditions en port payé aussi bien qu'en port dû.

Si ces dispositions sont approuvées, les expéditeurs désireux d'en bénéficier n'auront qu'à écrire ou téléphoner au Chef de Gare pour que les colis à expédier soient pris sans retard à leur domicile.

A l'arrivée, ces colis seront livrés d'office au domicile du destinataire, sauf ordre contraire.

Chemins de fer de Paris à Orléans et du Midi

SPORTS D'HIVER AUX PYRENEES HIVER 1932-1933

Billets spéciaux
au départ de Paris-Quai d'Orsay

La gare de Paris-Quai-d'Orsay délivre jusqu'au 31 mars 1933 pour :

Font-Romeu-Odeillo-Via
Bagnères-de-Luchon
Superbagnères
Gripp (par Bagnères-de-Bigorre)
Laruns-Eaux-Bonnes
Mont-Louis-La-Cabanasse :

1° des billets spéciaux d'aller et retour en toutes classes comportant sur les prix des billets simples des tarifs généraux de G. V., une réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e

et 3^e classes et valables 21 jours dimanches et jours de fêtes compris, sans faculté de prolongation ;

2° des billets d'aller et retour individuels de fin de semaine comportant une réduction de 50 0/0 sur les prix des billets simples à place entière et valables du vendredi au mardi suivant à 24 heures, sans faculté de prolongation.

Chemins de fer de Paris à Orléans de Paris à Lyon et à la Méditerranée

SPORTS D'HIVER EN AUVERGNE

Billets de fin de semaine en toutes classes pour le Lioran et le Mont-Dore.

Du 23 décembre 1932 au 30 avril 1933, il est délivré des billets spéciaux d'aller et retour de fin de semaine en toutes classes :

Pour Le Lioran au départ de Paris (Quai d'Orsay, Austerlitz et P. L. M.), Aurillac, Clermont-Ferrand, Langogne, Le Puy, Marseille (les gares de), Montluçon, Moulins, Murat, Nevers, Orléans, Riom, Roanne, St-Etienne (les gares de), Thiers et Vichy.

Pour Le Mont-Dore au départ de Paris (Quai d'Orsay, Austerlitz et P. L. M.), Clermont-Ferrand, Langogne, Le Puy, Marseille (les gares de), Montluçon, Moulins, Nevers, Orléans, Riom, Roanne, St-Etienne (les gares de), Thiers et Vichy.

Tous ces billets comportent une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples ; ils sont valables du vendredi à midi au mardi à midi (au mercredi pour les Fêtes de Pâques).

Les articles de sports d'hiver sont acceptés comme bagages avec franchise de 20 kgs.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

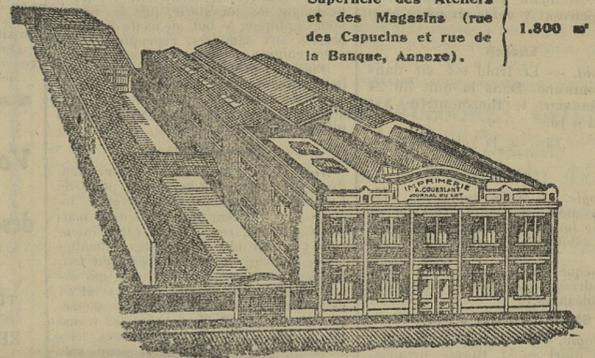
INSTALLATION MODERNE

NEUF LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS



Superficie des Ateliers
et des Magasins (rue
des Capucins et rue de
la Banque, Annexe). 1.800 m²

SERVICE D'HIVER 1932-33

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	OMNIB.
PARIS (Orsay) dép.	22	20	9	55	17	21	19	55	21
PARIS (Aust.) dép.	22	34	10	7	17	32	20	8	21
LIMOGES (arrivée)	5	53	16	6	23	2	2	8	3
BRIVE (arrivée)	31	9	16	21	23	8	2	23	3
Gignac-Cressensac	13	13	10	16	57	20	—	—	—
SOULLAC (dép.)	37	13	48	17	22	18	50	32	—
CAZOULES (dép.)	45	13	56	17	30	—	20	43	—
La Chap-d-Mareuil	51	14	217	36	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon	9	14	12	17	47	—	21	7	—
Nozac	14	14	22	17	59	—	—	—	—
GOURDON (dép.)	31	14	37	18	17	19	17	21	40
Saint-Clair	9	10	14	46	18	27	—	—	—
Dégagnac	5	14	57	18	39	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilh	21	15	8	18	51	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus	10	13	15	19	2	—	—	—	—
Espère	10	22	15	28	19	12	—	—	—
Pradines	10	29	15	35	—	—	—	—	—
CAHORS (arrivée)	35	15	4	19	23	19	58	2	35
CAHORS (départ)	35	17	38	—	—	—	—	—	—
Sept-Ponts	45	17	59	—	—	—	—	—	—
Cieurac	59	18	7	—	—	—	—	—	—
Laibenque	61	18	16	—	—	—	—	—	—
Caussade	40	18	54	—	—	—	—	—	—
MONTAUBAN arr.	14	19	32	—	—	—	—	—	—
TOULOUSE, arr.	49	22	59	—	—	—	—	—	—

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB.	OMNIB.	EXP.	OMNIB.	EXP.	EXP.	RAPIDE	RAPIDE
TOULOUSE... d.	4	50	8	48	10	20	13	40
MONTAUBAN, d.	6	14	9	48	11	—	16	2
Caussade	6	55	10	29	—	—	16	41
Laibenque	7	32	11	9	—	—	17	17
Cieurac	7	40	11	18	—	—	17	25
Sept-Ponts	7	51	11	39	—	—	17	36
CAHORS... arr.	7	59	11	38	12	4	17	44
CAHORS... dép.	8	17	12	42	12	8	17	52
Pradines	8	24	12	49	—	—	17	59
Espère	8	32	12	53	—	—	18	7
St-Denis-Catus	8	46	13	11	—	—	18	20
Thédirac-Peyrilh	8	59	13	25	—	—	18	33
Dégagnac	9	10	13	34	—	—	18	42
Saint-Clair	9	19	13	43	—	—	18	51
GOURDON (d.)	9	37	13	58	12	51	19	6
Nozac	9	45	14	7	—	—	19	14
Lamothe-Fénel	10	55	14	16	—	—	19	23
La Chap-de-Mar	10	2	14	21	—	—	19	30
CAZOULES	10	3	14	30	—	—	19	36
SOULLAC... dép.	10	25	14	42	13	16	22	51
Gignac-Cressensac	10	52	15	11	—	—	20	19
BRIVE... (a.)	11	20	15	41	13	53	20	49
PARIS... (A.) arr.	—	—	—	—	13	58	—	—
PARIS... (O.) arr.	—	—	—	—	21	46	—	—

De Cahors à Libos

CAHORS	6	22	15	3	18	33
Pradines	6	29	15	11	18	41
Mercures	6	38	15	20	18	50
Donelle (Arrêt)	6	42	15	24	18	54
Parnac	6	49	15	33	19	3
Luzech	6	55	15	39	19	10
Castelfranc	7	7	15	50	19	22
Prayssac (Arrêt)	7	11	15	54	19	26
Puy-l'Evêque	7	20	16	3	17	35
Duravel	7	27	16	10	17	47
Soturac-Touzac	7	35	16	18	17	59
Fumel	7	46	16	29	18	26
LIBOS	7	51	16	34	18	32

De Libos à Cahors

LIBOS... dép.	6	27	9	22	14	25
Fumel	6	38	9	29	14	32
Soturac-Touzac	6	54	9	40	14	43
Duravel	7	5	9	47	14	50
Puy-l'Evêque	7	21	9	55	14	57
Prayssac (Arrêt)	7	35	10	4	15	6
Castelfranc	7	52	10	9	15	11
Luzech	8	12	10	20	15	22
Parnac	8	25	10	29	15	32
Donelle (Arrêt)	8	25	10	34	15	37
Mercures	8	40	10	40	15	43
Pradines	8	52	10	48	15	51
CAHORS	9	1	10	55	15	58

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel	5	22	14	21	17	13
Vayrac	5	30	14	29	17	21
Bétaille (arrêt)	5	36	14	35	17	21
Puybrun	5	46	14	44	17	31
Bretenoux-Biars	6	4	14	57	17	45
Port-de-Gagnac	6	12	15	5	17	52
Laval-de-Cère	6	23	15	14	18	—
Lamativie	6	45	15	34	18	21
Siran (arrêt)	7	2	15	51	18	33
La Roquebrou	7	20	16	7	19	55
AURILLAC, arrivée	8	2	16	50	19	41

Aurillac à St-Denis-près-Martel

AURILLAC... départ	5	10	3	17	11	—
La Roquebrou	5	39	10	43	17	53
Siran (arrêt)	5	51	10	55	18	5
Lamativie	6	7	11	12	18	22
Laval-de-Cère	6	25	11	28	18	38
Port-de-Gagnac	6	33	11	36	18	46
Bretenoux-Biars	6	43	11	46	19	2
Puybrun	6	51	11	54	19	11
Bétaille (arrêt)	7	7	12	1	19	18
Vayrac	7	17	12	7	19	24
St-Denis-près-Martel	7	14	12	14	19	32

De Sarlat à Gourdon

SARLAT	8	33	17	16	—	—
Carsac	8	43	17	27	—	—
Grolejac	8	50	17	44	—	—
St-Cirq-Madelon	8	58	17	51	—	—
Payrignac (arr.)	9	3	17	59	—	—
GOURDON	9	13	18	9	—	—

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson, dép.	6	32	10	59	19	45
Sarlat	7	53				